

Professeur en communication – Niveau collégial

N° de concours : PCP1920-57

Charge professionnelle

Publicité : 2 groupes (2 x 3 heures/semaine)

Qualifications requises

- Détenir un baccalauréat en communication OU détenir un diplôme de deuxième cycle en communication, avec un baccalauréat dans une discipline connexe OU avoir complété, ou être en train de poursuivre des études de deuxième cycle en communication.
- Toute expérience d'enseignement au niveau collégial sera considérée comme un atout.

Un employeur de choix

La rémunération et les autres conditions de travail sont établies selon la « Convention collective des professeurs de l'enseignement collégial du Collège Jean-de-Brébeuf ».

- **Salaire :** Entre 42 431\$ et 91 023\$
- **Statut :** Temps partiel
- **Période de travail :** Session hiver 2020
- **Supérieure immédiate :** M^{me} Huguette Maisonneuve, directrice des études collégiales

De plus, le Collège offre une gamme complète d'avantages sociaux, notamment :

- l'accès gratuit à une salle d'entraînement;
- plusieurs activités sociales;
- un plan complet d'assurances collectives (vie, santé, dentaire, invalidité);
- le même régime de retraite que celui offert dans les commissions scolaires et les cégeps (RREGOP);
- et plus encore -> [Un employeur de choix](#)

Candidatures

Nous demandons aux personnes intéressées de soumettre leur candidature **avant le 11 décembre 2019 à 16 h** en suivant ce lien : [Banque de candidatures - Inscription](#). Celles déjà inscrites dans notre banque de candidatures peuvent postuler en cliquant sur l'affichage du poste et en suivant les instructions.

Nous vous remercions de votre intérêt pour le Collège Brébeuf.